**EIFFAGE AVRAINVILLE-BU00555**
ZAC DES MARSANDES
5 RUE CAMILLE FLAMMARION
**91630 AVRAINVILLE**

Affaire n° **1348**
Rapport n° **EDT.111629** - 7 pages

# (Levage) Vérification des équipements de travail et des accessoires de levage

Contrôle effectué en application de l'arrêté du 01 mars 2004
Vérification périodique

**Equipement concerné**
Mini pelle hydraulique utilisée pour le levage



**Établissement concerné**
Johan DIARD
ZAC DES MARSANDES
5 RUE CAMILLE FLAMMARION
91630 AVRAINVILLE

**Lieu d'intervention**
DÉPÔT FERRIERE EN BRIE 77

**Identification de l'équipement**
N° Client : MSP59
Marque : VOLVO Modèle : ECR58
CMU en kg : 640
Année de fabrication : 2011 - Date de mise en service : Non communiquée
N° Constructeur : 12873
Marquage : CE

Compteur : 15930 H

**Contenu de la vérification :**
Examen d'état de conservation et de fonctionnement

**Périodicité contractuelle :** 6□mois
**Périodicité réglementaire :** 6□mois

**Date d'intervention :** 01/07/2026
**Date d'envoi du rapport :** 01/07/2026

**Conclusions de la vérification :**
Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'observation ni de défectuosité

Nous avons été accompagné lors de la vérification par
**Marius**
Le compte rendu de fin de visite a été effectué à
**Marius**

**Vérificateur :**
**Frédéric CHARPIN**

ZA EVEN PARC – 5 rue Louis Delage – 37320 ESVRES SUR INDRE – Tél. 02 47 25 55 10 – Fax 02 47 25 55 11
Email : securitp@securitp.fr
SARL au capital de 123 000€ - SIRET 422 854 919 00038 – RC 1999 B318 – APE 7120B – TVA : FR30422854919

# Conditions de la vérification

## A l'attention du chef d'établissement

PRÉAMBULE:

SECURI TP a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail.

Ce rapport annule et remplace le ou les éventuel(s) rapport(s) émis par nos techniciens.

NOTA: Les photos de ce rapport sont insérées à titre indicatif, elles ne représentent pas systématiquement l'équipement ni son lieu de vérification.

A L'ATTENTION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT:

La vérification dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence a la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

En ce qui concerne les appareils et accessoires de levage, le chef d'établissement doit mette a disposition:

- Le personnel qualifié à la conduite de l'appareil pendant le temps imparti
- Les documents demandés par le technicien
- Les charge nécessaires à la bonne réalisation des essais ou épreuves

Par ailleurs , SECURI TP ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérifications soit par:

- Les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- Les épreuves, celle-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ ou a la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire: seuls les équipements de travail soumis à l'arrêté du 1er mars 2004 peuvent être utilisés pour le levage de charge.

## Abréviations

| | |
|---|---|
| MRS | Remise en Service |
| MS | Mise en Service |
| NC | Non communiqué |
| ND | Non déterminé |

## Conditions de la vérification

| | |
|---|---|
| Appareil mis à disposition clairement identifié pendant le temps nécessaire : | Oui |
| Mise à disposition de la notice d'instructions : | Non |
| Mise à disposition de la déclaration de conformité ou du certificat de conformité : | Non |
| Rapports des vérifications précédentes mis à disposition : | Oui |
| Carnet de maintenance mis à disposition : | Non |
| Mise à disposition des moyens nécessaires à l'accès aux parties à examiner : | Oui |
| Mise à disposition des charges d'essais et/ou d'épreuves : | Oui |
| Mise à disposition du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil : | Oui |

## Modifications apportées sur l'équipement

Aucune modification apportée sur l’appareil.

# Conditions de la vérification

## Parties non vérifiées

Vérification exhaustive.

# Liste récapitulative des observations




**Il n'y a pas d'observation à signaler pour cet équipement de travail.**

# Descriptif

## Capacité

CMU en kg : 640

**Autres données du constructeur :**
Aucune autre donnée ne nous a été communiquée.

## Abaque de charge présent sur l'appareil



## Descriptif

Hauteur de levage (m) : 4,80
Portée (m) : 4,50

**Description**
Balancier 1,54 m
Coupleur outil
Flèche monobloc déportable
Lame avant
Chaînes caoutchoucs
Contrepoids
Protection ROPS
Protection TOPS

**Equipements de préhension et / ou interchangeables**
Anneau de levage

| Dispositifs de protection divers |
|---|
| Vérin de déport x1 |
| 4 clapets de sécurités de vérins |
| Vérin de flèche x1 |
| Vérin de balancier x1 |
| Vérin de lame x1 |

| Indicateurs |
|---|
| Avertisseur sonore |
| Indicateur de charge |
| Gyrophare |

# Eléments constitutifs soumis à la vérification

**Accès à demeure**

- Accès au(x) poste(s) de conduite
- Autres accès pour entretien, vérification

**Chassis-Porteur (fixe ou mobile)**

- Châssis (traverses, longerons, fixations du faux chassis)
- Organes de roulement (pneumatiques, chenilles)
- Stabilisateurs
- Blocage de suspension
- Maintien en position route des extensions de stabilisateur

**Charpente**

- Tourelle-Chevalet
- Flèche, flèchette
- Haubans
- Contrepoids (fixations)

**Sources d'énergie**

- Dispositif de séparation générale
- Equipements et canalisations
- Protection des pièces nues sous tension

**Eclairage incorporé à l'appareil**

- Eclairage de la zone de travail
- Eclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite
- Eclairage des zones de maintenance

**Poste(s) de conduite**

- Constitution, fixations, plancher
- Protection contre les chutes de hauteur depuis le poste de conduite
- Protection du conducteur (toit, FOPS, ROPS)
- Visibilité (vitrage, essuie-glaces, rétroviseur)
- Chauffage
- Extincteur en cabine
- Siège
- Eclairage

**Organes de service et de manoeuvre**

- Mise en marche-Arrêt normal-Sélecteur
- Interdiction d'emploi (appareils mobiles)
- Identification des organes de service
- Retour automatique au point neutre
- Autres arrêts accessibles (urgence)
- Avertisseur sonore, lumineux
- Indicateurs

**Suspentes-tambours-Poulies-Dispositifs de préhension**

- Suspentes (câbles ou chaînes)
- Attaches
- Tambours-Poulies-Noix-Pignons
- Moufles-Crochets-Linguets de sécurité ou dispositif équivalent
- Autres dispositifs de préhension

**Mécanismes**

- Groupes moto-réduteurs-Vérins
- Organes de transmission-Accouplements
- Vérins et canalisations
- Freins des mouvements concourant au levage
- Limitation de la vitesse (absence d'emballement)
- Freins du mouvement d'orientation
- Freins du mouvement de translation
- Frein d'immobilisation en translation
- Protection des organes mobiles de transmission

**Dispositifs de sécurité**

- Limiteurs de course des mouvements concourant au levage
- Autres limiteurs de course, hors course
- Limiteurs de charge, de capacité
- Limiteur d'orientation et de dévers
- Dispositif de maintien du support de charge
- Dispositifs de blocage des éléments mobiles en position route

**Prescriptions diverses**

- Affichage capacité-tableau des charges
- Consignes de sécurité (lisibilité)
- Notice d'instructions (MRS)
- Déclaration de conformité-Marquage CE si appareil CE (MRS)
- Certificat de conformité si appareil d'occasion (MS)

**Epreuves-Essais lors de la mise ou de la remise en service**

- Essais

La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

# Essais et / ou épreuves

## Condition des essais et / ou épreuves

**Circonstances**
Vérification périodique

**Etat réglementaire de l'appareil lors de sa mise en service dans l'établissement**

## Essais et / ou épreuves

| Dispositifs soumis à essais et / ou épreuves en charge et / ou concourant au travail | Charge de référence ( kg ) | Coeficient d'essais ou d'épreuves | Charge d'essais ou d'épreuves disponible ( kg ) | Durée en min | Portée en m | Résultat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Indicateur charge/surcharge | | | | | | Satisfaisant |
| Tous mécanismes de levage: Lame(s) | 640 | 1 | 640 | 10 | 4,5 | Satisfaisant |

## Constats après essais et / ou épreuves

Essais satisfaisants